

Le très hon. M. BENNETT: Et qui plus est, j'ai dit que la pierre ne provenait pas du même endroit que l'a prétendu l'honorable député, d'un tronçon de la route n° 2. Je tiens à déclarer explicitement que M. Stansbury a été, en tout cela, très remuant et que cette pierre a été transportée sur sa propriété par un nommé Drinka. Ce n'est pas lui qui dit en avoir eu la permission mais le ministre dans une déclaration faite en son nom. Celui qui dirigeait ces travaux n'est plus là. Il avait nom Bissonnette. Si le ministre se donne la peine d'aller aux renseignements il apprendra quelle quantité de pierre a été transportée là. Il constatera qu'elle provenait bien de cet endroit, et c'est en vain qu'il cherchera une autorisation écrite à cet effet, du moins avant aujourd'hui.

L'hon. M. ROGERS: Qu'importe que l'autorisation ait été donnée par écrit ou non.

Le très hon. M. BENNETT: Cela importe beaucoup lorsqu'il s'agit du bien de l'Etat, comme je vais le démontrer à l'instant. Cela devrait importer au ministre, et beaucoup, s'il est le gardien de la propriété de l'Etat, et il m'est avis qu'il devrait l'être. Je crois que c'était le 28 mars.

M. GRAY: Un membre du corps des signaleurs.

L'hon. M. MACKENZIE: Mon très honorable ami a dit auparavant que la recommandation était pour une nomination au corps des signaleurs. Il y a là une énorme différence dont mon très honorable ami doit se rendre compte.

Le très hon. M. BENNETT: Il s'agit d'un fonctionnaire du corps des signaleurs.

L'hon. M. MACKENZIE: Il travaille au camp qui sert de quartier général au corps des signaleurs.

Le très hon. M. BENNETT: La question a été posée par l'honorable député de Saint-Paul's (M. Ross):

MM. W. Anderson, T. J. Lennon, B. Curran, W. J. Trenhaile sont-ils à l'emploi du Corps des Signaux, ministère de la Défense nationale, à Barriefield?

Voici la réponse du ministre de la Défense nationale:

3. Tous à la demande du commandant du district militaire n° 3, de Kingston (Ont.).

Ce n'est pas celui qui appartient à la classe I et qui a été mentionné hier.

L'hon. M. MACKENZIE: Monsieur le président, je fais appel au règlement. Le très honorable député a déclaré il y a quelques instants que le ministre de la Défense nationale avait désigné pour faire partie du

Corps des signaleurs royal canadien, une personne recommandée par M. Stansbury. Je veux qu'il retire cette remarque parce qu'elle est absolument inexacte.

Des VOIX: Très bien!

Le très hon. M. BENNETT: Voilà qui est excellent. J'ai dit à l'honorable député que je n'avais pas le volume ici, mais que je le consulterais. J'ai maintenant lu les questions et les réponses qui figurent à la page 1787 du hansard. On a fait allusion l'autre jour aux diverses nominations faites sur la recommandation de M. Stansbury et le ministre doit sûrement se souvenir des réponses qu'il a données dans cette enceinte à ce sujet. Je vais m'y reporter, s'il le désire.

L'hon. M. MACKENZIE: J'invoque de nouveau le règlement. Si le très honorable député veut bien consulter le compte rendu officiel, il constatera qu'il a déclaré cet après-midi que le ministre de la Défense nationale avait désigné pour faire partie du Corps des signaleurs royal canadien, des personnes recommandées par M. Stansbury. Cette déclaration est absolument fautive et je veux qu'il la retire.

Des VOIX: Retirez!

Le très hon. M. BENNETT: Du calme. J'ai dit à l'honorable député que je consulterais le compte rendu officiel.

Des VOIX: Non!

Le très hon. M. BENNETT: Permettez-moi de terminer. Lorsqu'il me demanda sur quoi je fondais ma déclaration, je constatai que M. Bernard Curran n'avait pas été nommé sur la recommandation de M. Stansbury, mais plutôt sur la recommandation du commandant du district militaire.

L'hon. M. MACKENZIE: Je fais encore appel au règlement.

Le très hon. M. BENNETT: Je n'ai pas terminé.

L'hon. M. MACKENZIE: J'invoque le règlement. Le très honorable député connaît le règlement de la Chambre et il devrait prendre son siège lorsque je fais appel au règlement.

L'hon. M. CAHAN: Il n'y a guère lieu de faire appel au règlement.

L'hon. M. MACKENZIE: Je sais aussi bien que l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) ce qui peut motiver un appel au règlement. Voici: le très honorable député a fait cet après-midi une déclaration que je considère comme fautive et qu'à mon sens il devrait retirer.